

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 21 novembre 2017, tenue à 20h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Michel Côté maire

 Madame Dolorès Bélanger conseillère, siège numéro 1

 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2,

 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 3

 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4

 Monsieur Réginald Dionne conseiller, siège numéro 5

 Monsieur Stéphane St-Onge conseiller, siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-11-304 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté :

2. Presbytère – Dossier bibliothèque
3. Patrimoine de Ste-Angèle
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

Adopté

2. PRESBYTÈRE- DOSSIER BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT qu'un projet de réaménagement de l'ancien presbytère a été élaboré au cours des dix (10) dernières années;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil municipal est en fonction depuis le 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont fait la visite des lieux et que tous les aspects financiers leur ont été présentés;

CONSIDÉRANT qu'après étude de ces budgets financiers, les élus municipaux ont présenté le projet à la population. Suite à cette présentation, les gens présents ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal sont d'accord pour la continuité dudit projet;

POUR CES MOTIFS ;

17-11-305 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre d'avant ce projet et d'accepter la soumission de Construction-Rénovation G.D., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 361 948.\$, taxes incluses. La municipalité recevra un remboursement total de la TPS et un remboursement de 50% de la TVQ, pour des coûts réels de 330 546.\$

Adopté

3. PATRIMOINE STE-ANGÈLE

ATTENDU que nous avons reçu une correspondance relative au Patrimoine de Sainte-Angèle;

ATTENDU que deux (2) comités se sont formés pour la réalisation d'un livre et des Fêtes du 150^e;

POUR CES MOTIFS :

17-11-306 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux membres du conseil d'administration du Patrimoine à donner accès aux locaux et archives appartenant à la municipalité.

Adopté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-11-307 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 40.

Adoptée




Michel Côté, maire



Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire